

ANNEXE B - Zonage 147-2011

GRILLE DES USAGES ET NORMES VILLAGE DE BROME				
Identification de la zone		R-2		
Zones				
Classes d'usages permis		R-1	P-1	C-1
R1	Unifamilial	•		
R2	Bi et trifamilial			
R3	Multifamilial			
R4	Mixte			
R5	Maison mobile	•		
R6	Résidence en milieu agricole			
Commerciaux				
C1	Commerces et services			
C2	Commerce de vente au détail			
C3	Commerce de gros			
C4	Hébergement, restauration, divertissement			
C5	Services récréatifs, sportifs et culturels			
Industriels				
I3	Industrie légère			
I2	Industrie lourde			
I1	Carrière, gravière, sablière, site d'emboussement			
Communautaires				
P1	Récréatif		•	
P2	Institutionnel & administratif			
P3	Utilité publique			
Agroforestiers				
A1	Culture du sol			
A2	Élevage			
A3	Élevage à forte charge d'odeur			
A4	Services, commerces et industries agricoles (LPTAA)			
A5	Usages agricoles spécifiques			
BÂTIMENT PRINCIPAL				
hauteur (étage)		min. (max.)	1(2)	1(2)
hauteur (m)		min. (max.)	4(10)	4(10)
sup. d'implantation (m ²)	1 étage (2 étages)	min.	70(60)	70(60)
largeur de la façade (m)	1 étage (2 étages)	min.	8(7)	8(7)
STRUCTURE				
isolée			•	•
jumelée				
contiguë				
MARGES DE RECUIL				
marge de recul avant (m)		min.	10	10
marge de recul latérale dominant sur une rue (m)		min.	10	10
marges de recul latérales (m)		min.	3	3
marge de recul arrière (m)		min.	10	10
BÂTIMENT ACCESSOIRE				
hauteur (étage)		min. (max.)	1(2)	1(2)
hauteur (m)		min. (max.)	2,5 (10)	2,5 (10)
sup. d'implantation (%)		max.	15	15
MARGES DE RECUIL				
marge de recul avant (m)		min.	10	10
marge de recul latérale dominant sur une rue (m)		min.	5	5
marges de recul latérales (m)		min.	1	1,5
marge de recul arrière (m)		min.	1	1,5
RAPPORTS				
logement max. bâtiment		max.	1	
coefficient emprise au sol (%)		max.	40	40

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	ARTICLE
Zone agricole permanente (LPTAA)	
Zone à risque de crues	
Zone de terres humides	
Zone écologique identifiée	
Autre	

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	ARTICLE